



2024 / 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

EXCUSES : M. GSELL Bernard
M. GUILLARD Paul

Date de Convocation :
21 mars 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 22

Madame Hélène JAY est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget La Piat

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'affecter les résultats dégagés par le compte administratif 2023 du budget La Piat afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du budget 2024.

	RECETTES	DEPENSES
002 – Résultat de fonctionnement reporté		
001 – Résultat d'investissement reporté		-337 393.47
1068 – Capitalisation de l'excédent de fonctionnement		

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-5,
Vu les instructions budgétaires M57,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les affectations proposées au budget La Piat 2024.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSUDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET

